

Intervention de
Monsieur Pierre GRABER
Conseiller fédéral, Président de la Délégation suisse
à la 16e session de la Conférence générale de l'UNESCO
(Paris, 23 octobre 1970)

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous incite, par delà les mille problèmes qui sollicitent notre vigilance au fil des jours, à revenir à l'essentiel, aux fins que les pays de l'univers se sont proposé d'atteindre lorsqu'ils ont décidé de s'unir.

La première, c'est la paix. Non pas n'importe quelle paix. Non pas seulement l'absence de guerre, ni davantage le maintien pur et simple du statu quo, avec ses asservissements, ses injustices, ses misères, ses générations sacrifiées, de diverses manières, dans les diverses régions du monde. Mais une paix où, dans le silence des armes, les peuples conjugueraient leurs efforts pour améliorer partout les conditions de vie, abolir les contraintes, réaliser les conditions matérielles et culturelles propres à accroître les chances de ce qui fait que l'homme est un homme, je veux dire celles de sa raison et de sa liberté.

Une telle paix active, orientée vers la réalisation de l'homme où qu'il vive, n'implique nullement la disparition des différences de tous ordres entre les peuples. Mais elle exige la coopération intensive de tous, dans les domaines les plus variés, allant de l'irrigation à la confrontation des pensées et des cultures, en passant par tous les problèmes de l'éducation, de la santé, de l'industrie et du commerce.

L'UNESCO occupe, parmi les Agences spécialisées, une position à la fois critique et privilégiée, parce qu'elle a choisi d'oeuvrer sur la charnière même du spirituel et de ses conditions matérielles, là où celles-ci se réalisent et où celui-là s'incarne.

Elle a donc dû inventer, et elle doit continuer à inventer, les moyens de son efficacité propre, une efficacité difficile ou impossible à mesurer, et qui tient au moins autant à l'intensité de la coopération intellectuelle qu'elle met en oeuvre, chemin faisant, qu'aux résultats, si remarquables qu'ils soient en maints domaines, que celle-ci lui permet d'obtenir. Dans notre monde si profondément divisé, cette maison, ce Secrétariat, cette Conférence générale sont déjà en eux-mêmes des exercices de paix.

Il est, me semble-t-il, une activité qui, au service de la paix, mérite à cette heure, de la part de l'UNESCO, une attention particulière. Il s'agit de développer, d'élaborer, d'affermir et d'enseigner le droit international, et de promouvoir les méthodes d'éducation qui en assureront le respect. Ici encore, le but n'est pas de consacrer un statu quo. Tout droit digne de ce nom comporte les règles de sa propre transformation. Mais deux ordres de faits me paraissent imposer aujourd'hui le souci essentiel du droit en général et du droit international en particulier : d'une part, le regain de violence nue, de criminalité et de piraterie qui compromet la sécurité entre individus et la paix entre Etats; d'autre part, les pouvoirs nouveaux que les hommes ont acquis dans les domaines les plus divers, qu'il s'agisse des espaces planétaires ou du fond des mers, des interventions de la chirurgie ou de l'usage de remèdes agissant sur la sensibilité ou la volonté des personnes, ou encore des moyens d'influencer la reproduction ou l'hérédité. Ces pouvoirs sont encore aujourd'hui, dans une large mesure, juridiquement et même moralement "sauvages", car il n'existe encore ni lois, ni même consensus moral, permettant de les évaluer et de les limiter autrement que par des jugements purement personnels et subjectifs. Or ces pouvoirs, étant internationaux, appellent une éthique et un droit internationalement élaborés. L'UNESCO, en collaborant à cette tâche, apporterait une contribution essentielle à l'éthique commune de demain, essentielle à la coopération internationale et à la paix, en même temps qu'elle rendrait plus concret aux yeux de tous le droit international, comme solution nécessaire aux conflits d'intérêts que la condamnation de la guerre ne saurait faire disparaître.

La deuxième fin devenue déterminante pour l'évolution de l'UNESCO, c'est le développement. Au seuil de la 2e décennie du développement, devant les résultats décevants de la première et les sombres perspectives que décrivent les experts, nous nous félicitons de voir introduire la programmation par pays. Une meilleure coordination des efforts est certainement nécessaire, mais il faudra éviter une centralisation excessive. L'UNESCO doit évidemment assumer au maximum son rôle propre, qui consiste à favoriser la formation scientifique et technique dans les pays en développement, par l'enseignement à tous les niveaux, par l'alphabétisation fonctionnelle, avec le souci vigilant de la post-alphabétisation, sans laquelle tant d'efforts ont été faits en vain. Il s'agit à la fois de préparer les hommes qui seront les agents du développement scientifique et technique dans leur pays et leur région, et de veiller à ce que ces hommes, en se transformant, ne subissent pas de trop grave dommage dans leur être et leur culture. L'UNESCO assume donc là un rôle moteur, face à l'urgence des transformations indispensables, et un rôle conservateur, face aux cultures anciennes, précieuses et menacées.

Mais, Monsieur le Président, ce ne sont pas seulement les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui sont en voie de développement. Ce sont tous nos pays. Partout les traditions, et les systèmes d'éducation destinés à les transmettre, sont en crise. Cela ne signifie pas, ici encore, qu'il faille consentir au vide ou à la table rase, et repartir de zéro. Mais il est certain que les données de nos cultures doivent être ranimées, renouvelées, soumises à un examen critique, tenant compte du monde transformé où nous vivons. Il est certain aussi que ce monde transformé permet et exige de chacun qu'il poursuive son développement intellectuel, professionnel et culturel, bien au-delà de la scolarité obligatoire, bien au-delà même de ce qu'on appelait naguère "la fin des études". A vrai dire, cette formation doit durer autant que la vie elle-même, car les choses changent vite, et il ne faut pas que l'âge rende personne étranger à son temps. On parle donc de plus en plus d'éducation permanente, et on commence même à reconnaître que l'introduction de celle-ci entraînera nécessairement une refonte des structures et des types d'enseignement traditionnels. Seulement, cette éducation permanente, malgré maintes

tentatives, reste encore marginale dans les faits, nébuleuse dans les esprits. Nous comptons beaucoup sur l'UNESCO, pour qu'elle nous aide à en préciser la nature, la fonction, l'organisation, la mise en place. Peut-être le plus difficile sera-t-il la création d'un corps enseignant neuf pour ce travail sans précédent, où les méthodes sont à inventer. Une école pilote d'animateurs, formés de façon très diversifiée selon les pays et les milieux où ils se préparent à enseigner, serait sans doute une contribution extrêmement utile.

La paix et le développement trouvent leur sens et leur raison d'être dans la mesure où ils rendent possible l'exercice réel et la reconnaissance concrète des Droits de l'homme, inscrits dans l'Acte constitutif de l'Organisation. Ces droits donnent à toutes les activités de l'UNESCO leur dimension éthique, et c'est leur violation, où que ce soit à travers le monde, qui la blesse le plus profondément. Or ces droits, dont les pays développés s'imaginent trop facilement parfois qu'ils sont chez eux définitivement acquis et respectés, sont lésés de façon diverse chaque jour. Je pense à toutes les formes de discriminations, raciales, ou entre les sexes, ou contre telle ou telle opinion religieuse ou politique, qui vont parfois, les unes et les autres, jusqu'à vouer ceux qui en sont victimes à l'esclavage, à la misère, au chômage, à l'ignorance, à la prison, quand ce n'est pas à la mort. Il appartient à l'UNESCO d'aider les Etats à promouvoir une éducation telle que toute discrimination, de quelque ordre qu'elle soit, soit tenue pour déshonorante par les enfants et les hommes de demain.

L'UNESCO reconnaît actuellement deux priorités essentielles, imposées par l'urgence du développement : celle de l'éducation et celle des sciences exactes et naturelles. Personne, je pense, ne demandera leur effacement. Il ne faudrait pas néanmoins que les secteurs non prioritaires tombent au-dessous du niveau indispensable à leur bon fonctionnement. Je pense en particulier au secteur des sciences sociales, sciences humaines et culture, et dans ce secteur, plus particulièrement aux sciences sociales. On ne cesse de dire que si le développement doit se faire sans trop de dommage causé aux sociétés, aux cultures et aux hommes, il faut que les sciences sociales

soient associées à toutes les entreprises. Il faut donc leur donner les moyens de leurs tâches. Quant à la culture, je pense que l'époque impose de donner à ce terme un sens bien plus large que le sens traditionnel, qui la liait essentiellement à la production, à la conservation et à la diffusion d'oeuvres d'art. Aujourd'hui, la culture, c'est la capacité d'un individu ou d'un groupe d'assimiler en profondeur, de faire sien le monde en transformation qui l'entoure, de lui découvrir un sens humain.

Cela implique notamment une récupération par la culture de la recherche scientifique. Celle-ci est une activité créatrice de l'esprit. Elle a une histoire, des styles, des harmoniques philosophiques et même religieuses. Elle fait partie du monde culturel humain. La culture d'aujourd'hui ne peut ni l'ignorer, ni la mettre entre parenthèses, et il importe que les hommes de notre temps, où qu'ils vivent, puissent en comprendre la nature, les vertus et la beauté.

Quant au sauvetage du patrimoine culturel de l'humanité, face aux menaces de guerre, de cataclysmes naturels ou de dommages technologiques, c'est bien là une tâche à la fois urgente et permanente pour l'Organisation. J'y vois une mission analogue à une autre, particulièrement chère aux citoyens de mon pays, une sorte de Croix-Rouge internationale des biens culturels de tous. Je n'étonnerai personne en vous disant à ce propos que le sauvetage de Venise, merveille unique, minée chaque jour, nous tient particulièrement à coeur.

Ces tâches - et combien d'autres que je ne mentionnerai pas - demandent leurs moyens. Nous sommes d'accord avec les taux de croissance prévus, en tant qu'hypothèse de travail, le budget devant, bien entendu, être établi en fonction du programme. Pourtant il est évident que la question de la croissance du Secrétariat, et des limites de cette croissance, ne peut pas ne pas se poser. Elle n'est d'ailleurs pas propre à l'UNESCO. Il semble bien qu'après une expansion sans frein le monde contemporain nous impose de divers côtés, de bien des manières, et par des menaces redoutables et précises, une méditation sur les limites indispensables que nous devons fixer nous-mêmes à l'accroissement de nos biens, de notre vitesse et de nos pouvoirs.

Dans le programme de l'UNESCO, il importe pour commencer de ne pas faire figurer des projets disproportionnés par rapport à leur budget. Il faut donc choisir et sacrifier. En particulier, le nombre des conférences, même réduit dans le projet de programme actuellement discuté, représente un maximum, si l'on veut que leurs conclusions puissent jouer un rôle véritable dans l'établissement du programme pour l'exercice suivant. Avant d'organiser n'importe quelle conférence d'experts, destinée non à prendre des décisions, mais à fournir à l'Organisation des idées nouvelles, il faudrait explorer l'horizon international et s'assurer que ces idées existent effectivement.

Nous nous inquiétons un peu de voir proliférer les postes supérieurs de l'Organisation, et nous nous demandons s'il s'agit d'un processus automatique, ou s'il est bien indispensable à la bonne exécution du Programme.

Enfin, je voudrais dire l'importance que nous attribuons à la collaboration de l'UNESCO avec les Commissions nationales et les Organisations non gouvernementales. Le statut des Commissions nationales devrait être revu. Elles ne doivent pas être, en effet, seulement des organes de consultation et de liaison, mais des multiplicateurs de l'action de l'UNESCO, et jouer ainsi un rôle opérationnel. En Suisse, le budget de la Commission nationale vient d'être augmenté de plus de 100 %. Quant aux Organisations non gouvernementales, elles doivent être, me semble-t-il, les poumons non-gouvernementaux de l'Organisation, lui apportant l'air du dehors, celui de la vie même des peuples.

Nous sommes satisfaits du nouveau programme à moyen terme, même si certaines méthodes peuvent être améliorées à l'avenir. L'UNESCO est la première des agences spécialisées à renouveler ainsi sa manière de préparer l'avenir, prouvant ainsi sa jeunesse et sa vitalité. Nous exprimons notre gratitude au Directeur général et à ses collaborateurs pour l'énorme effort accompli. Peut-être serait-il souhaitable plus tard de n'élaborer le document de préprogrammation que tous les six ans, en commençant à le préparer pendant les deux dernières années de la mise en oeuvre de la préprogrammation précédente. On allégerait

ainsi les tâches déjà trop lourdes du Secrétariat, tout en offrant l'occasion d'un effort d'imagination critique et novatrice plus libre et plus efficace.

Permettez-moi de vous dire, avant de terminer, combien nous sommes heureux qu'à travers le développement du Bureau international d'éducation l'UNESCO soit matériellement présente en Suisse. Nous formons des vœux pour le développement et l'efficacité de l'Organisation, à travers laquelle nous espérons servir la Paix, le Développement et les Droits de l'homme.
